



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

KINOBE

9 septembre 2025

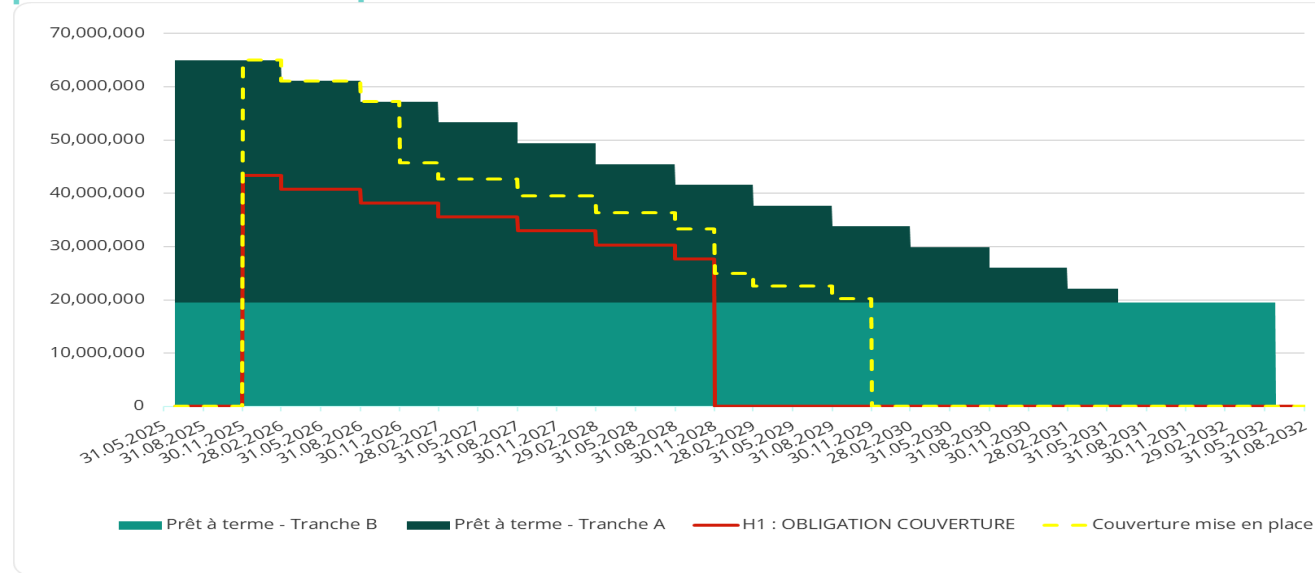


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE KINOBE



- **Stratégie de couverture mise en place** : H7 - Cap 2,50% - 100% (Nov-25 à Nov-26) puis 80% (Nov-26 à Nov-28) puis 60% (Nov-28 à Nov-29).
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.177%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 292'809€



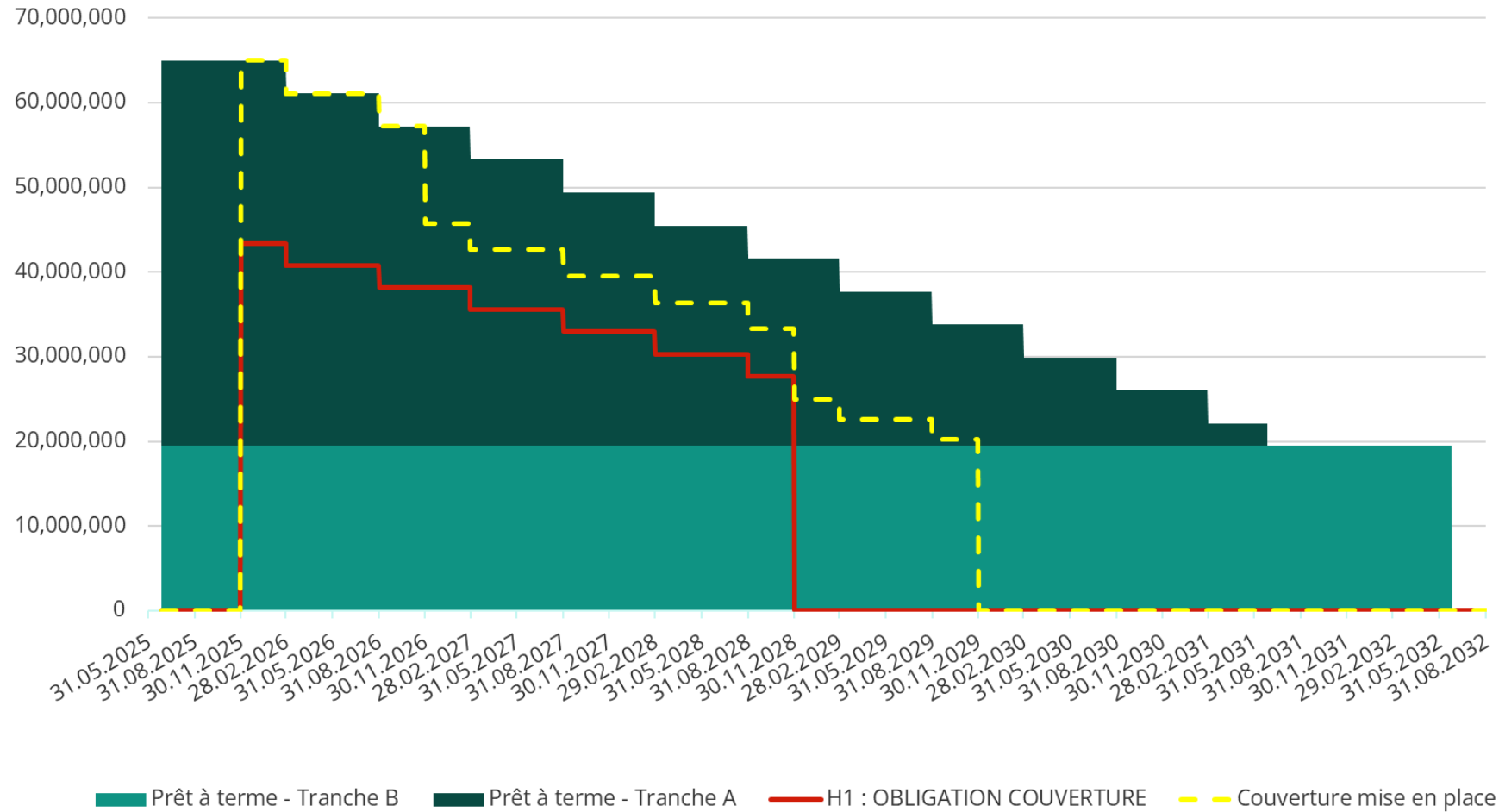
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000 K€
- **Economies réalisées** : 311'102€

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 4 ans.

Répartition bancaire :
La Banque Postale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Société Générale, Caisse Epargne, CIC, Banque Palatine, La Banque Postale.

Prêt à Terme de €65'000'000, tiré le 26.06.2025 :

Tranche A : €45'500'000, amortissements semestriels, échéance 26/06/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,80%.

Tranche B : €19'500'000, amort. In fine, échéance 26/06/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Non Confirmé : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, **dans les six (6) mois** suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant sur un **notionnel minimum égal à 66 2/3 % de l'Encours du Prêt à Terme** et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) ou, au choix de l'Emprunteur, six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à **maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de trois (3) ans** à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

→ **26/12/2025**

Banques de couverture: SG, CE/ Natixis, CIC, Banque Palatine, Banque Postale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : La Banque Postale

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 04/09/2025

Date de début : 30/11/2025

Date de fin : 30/11/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €65'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/11/2029 : **0.177%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€292'809**.

Primes à payer

Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.11.2025	28.11.2025	27.02.2026	27.02.2026	65,000,000	29,082	-263,727
25.02.2026	27.02.2026	29.05.2026	29.05.2026	61,100,000	27,337	-236,389
27.05.2026	29.05.2026	31.08.2026	31.08.2026	61,100,000	28,238	-208,151
27.08.2026	31.08.2026	30.11.2026	30.11.2026	57,200,000	25,592	-182,559
26.11.2026	30.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	45,760,000	19,799	-162,760
24.02.2027	26.02.2027	31.05.2027	31.05.2027	42,640,000	19,707	-143,053
27.05.2027	31.05.2027	31.08.2027	31.08.2027	42,640,000	19,287	-123,766
27.08.2027	31.08.2027	30.11.2027	30.11.2027	39,520,000	17,682	-106,084
26.11.2027	30.11.2027	29.02.2028	29.02.2028	39,520,000	17,682	-88,402
25.02.2028	29.02.2028	31.05.2028	31.05.2028	36,400,000	16,465	-71,937
29.05.2028	31.05.2028	31.08.2028	31.08.2028	36,400,000	16,465	-55,472
29.08.2028	31.08.2028	30.11.2028	30.11.2028	33,280,000	14,890	-40,582
28.11.2028	30.11.2028	28.02.2029	28.02.2029	24,960,000	11,045	-29,537
26.02.2029	28.02.2029	31.05.2029	31.05.2029	22,620,000	10,232	-19,305
29.05.2029	31.05.2029	31.08.2029	31.08.2029	22,620,000	10,232	-9,074
29.08.2029	31.08.2029	30.11.2029	30.11.2029	20,280,000	9,074	0

Prime lissée

0.177%

Total à payer

292,809



KINOBE

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt à terme - Tranche A		Prêt à terme - Tranche B		TOTAL DETTE	%	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
26.06.2025	29.08.2025	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000		0	0	0
29.08.2025	30.11.2025	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000		0	0	0
30.11.2025	28.02.2026	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000	66.66%	43,329,000	43,329,000	65,000,000
28.02.2026	31.05.2026	3,900,000	41,600,000	0	19,500,000	61,100,000	66.66%	40,729,260	40,729,260	61,100,000
31.05.2026	31.08.2026	0	41,600,000	0	19,500,000	61,100,000	66.66%	40,729,260	40,729,260	61,100,000
31.08.2026	30.11.2026	3,900,000	37,700,000	0	19,500,000	57,200,000	66.66%	38,129,520	38,129,520	57,200,000
30.11.2026	28.02.2027	0	37,700,000	0	19,500,000	57,200,000	66.66%	38,129,520	38,129,520	45,760,000
28.02.2027	31.05.2027	3,900,000	33,800,000	0	19,500,000	53,300,000	66.66%	35,529,780	35,529,780	42,640,000
31.05.2027	31.08.2027	0	33,800,000	0	19,500,000	53,300,000	66.66%	35,529,780	35,529,780	42,640,000
31.08.2027	30.11.2027	3,900,000	29,900,000	0	19,500,000	49,400,000	66.66%	32,930,040	32,930,040	39,520,000
30.11.2027	29.02.2028	0	29,900,000	0	19,500,000	49,400,000	66.66%	32,930,040	32,930,040	39,520,000
29.02.2028	31.05.2028	3,900,000	26,000,000	0	19,500,000	45,500,000	66.66%	30,330,300	30,330,300	36,400,000
31.05.2028	31.08.2028	0	26,000,000	0	19,500,000	45,500,000	66.66%	30,330,300	30,330,300	36,400,000
31.08.2028	30.11.2028	3,900,000	22,100,000	0	19,500,000	41,600,000	66.66%	27,730,560	27,730,560	33,280,000
30.11.2028	28.02.2029	0	22,100,000	0	19,500,000	41,600,000		0	0	24,960,000
28.02.2029	31.05.2029	3,900,000	18,200,000	0	19,500,000	37,700,000		0	0	22,620,000
31.05.2029	31.08.2029	0	18,200,000	0	19,500,000	37,700,000		0	0	22,620,000
31.08.2029	30.11.2029	3,900,000	14,300,000	0	19,500,000	33,800,000		0	0	20,280,000
30.11.2029	28.02.2030	0	14,300,000	0	19,500,000	33,800,000		0	0	0
28.02.2030	31.05.2030	3,900,000	10,400,000	0	19,500,000	29,900,000		0	0	0
31.05.2030	31.08.2030	0	10,400,000	0	19,500,000	29,900,000		0	0	0
31.08.2030	30.11.2030	3,900,000	6,500,000	0	19,500,000	26,000,000		0	0	0
30.11.2030	28.02.2031	0	6,500,000	0	19,500,000	26,000,000		0	0	0
28.02.2031	31.05.2031	3,900,000	2,600,000	0	19,500,000	22,100,000		0	0	0
31.05.2031	26.06.2031	0	2,600,000	0	19,500,000	22,100,000		0	0	0
26.06.2031	31.08.2031	2,600,000	0	0	19,500,000	19,500,000		0	0	0
31.08.2031	30.11.2031	0	0	0	19,500,000	19,500,000		0	0	0
30.11.2031	29.02.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000		0	0	0
29.02.2032	31.05.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000		0	0	0
31.05.2032	26.06.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000		0	0	0
26.06.2032	31.08.2032	0	0	19,500,000	0	0		0	0	0

Période brisée

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	16,510
-------------	--------

	LBP
Economies totales	311,102
Taux/Prix sans marge bancaire	273,720
Prix avec marge bancaire standard *	603,911
Marge bancaire standard (20 points de base) *	330,191
Prix final	292,809
Marge finale	19,089

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

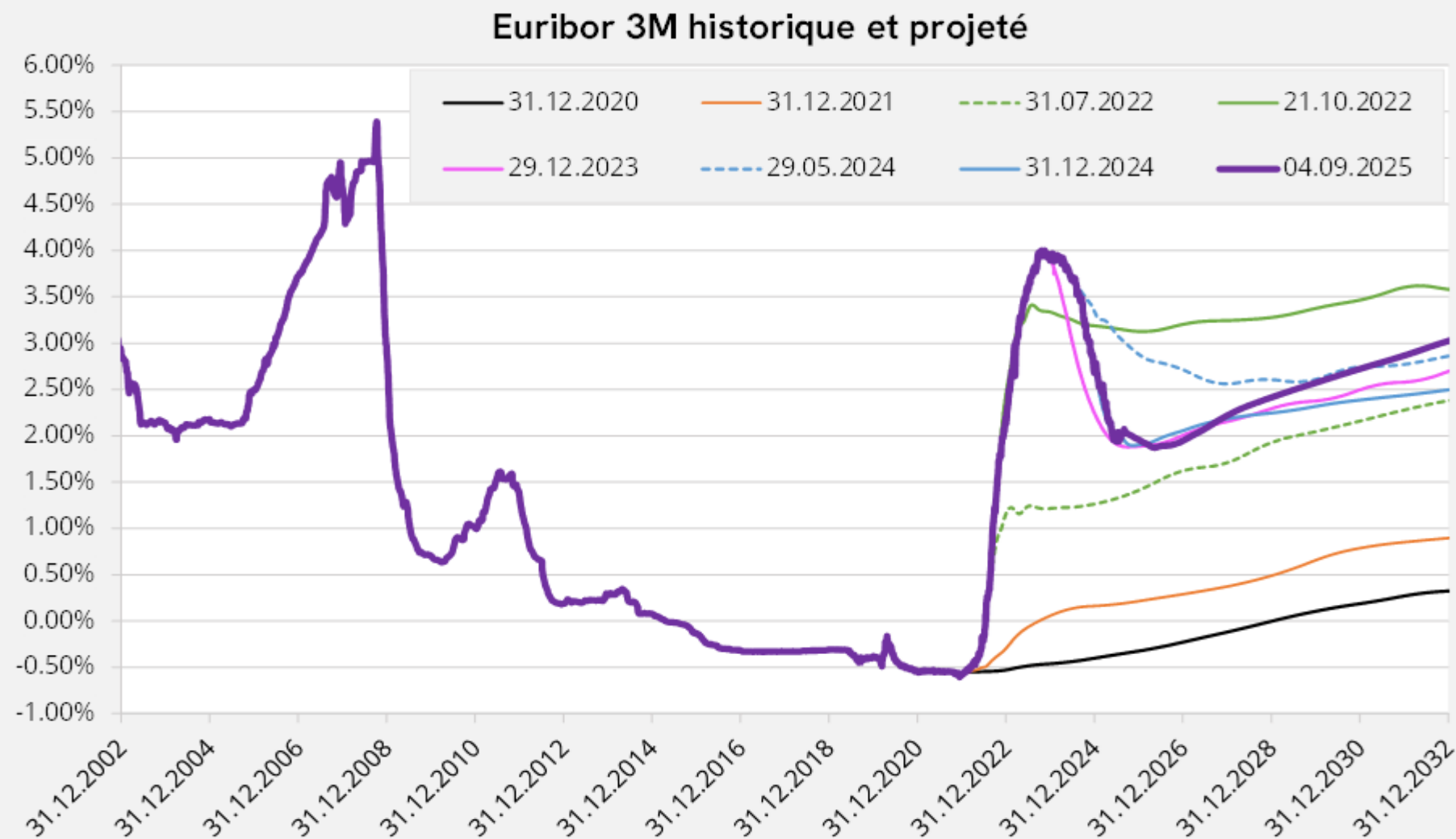
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

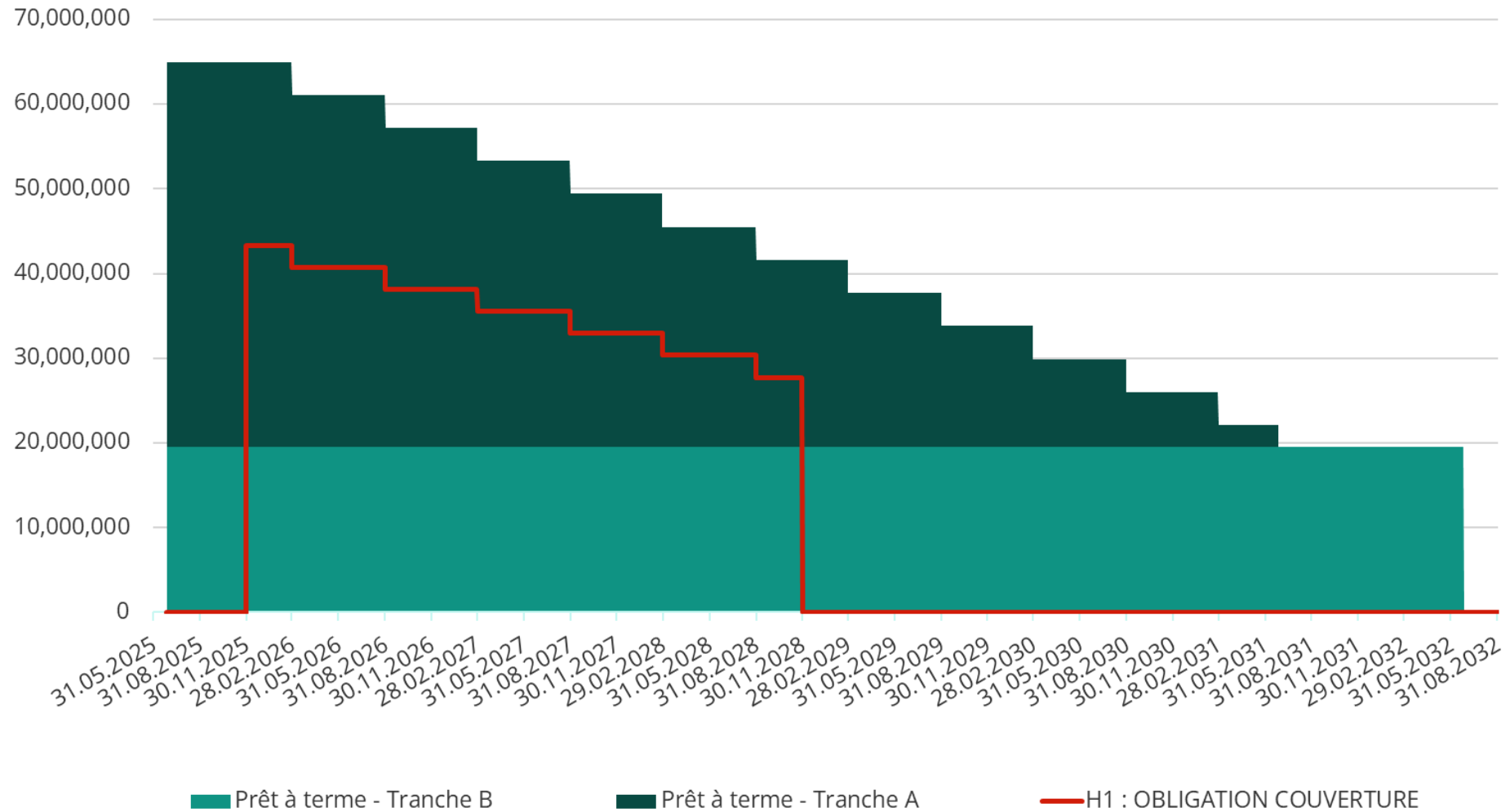
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (04/09/2025)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Société Générale, Caisse Epargne, CIC, Banque Palatine, La Banque Postale.

Prêt à Terme de €65'000'000, tiré le 26.06.2025 :

Tranche A : €45'500'000, amortissements semestriels, échéance 26/06/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,80%.

Tranche B : €19'500'000, amort. In fine, échéance 26/06/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit Non Confirmé : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, **dans les six (6) mois** suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant sur un **notionnel minimum égal à 66 2/3 % de l'Encours du Prêt à Terme** et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) ou, au choix de l'Emprunteur, six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à **maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de trois (3) ans** à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

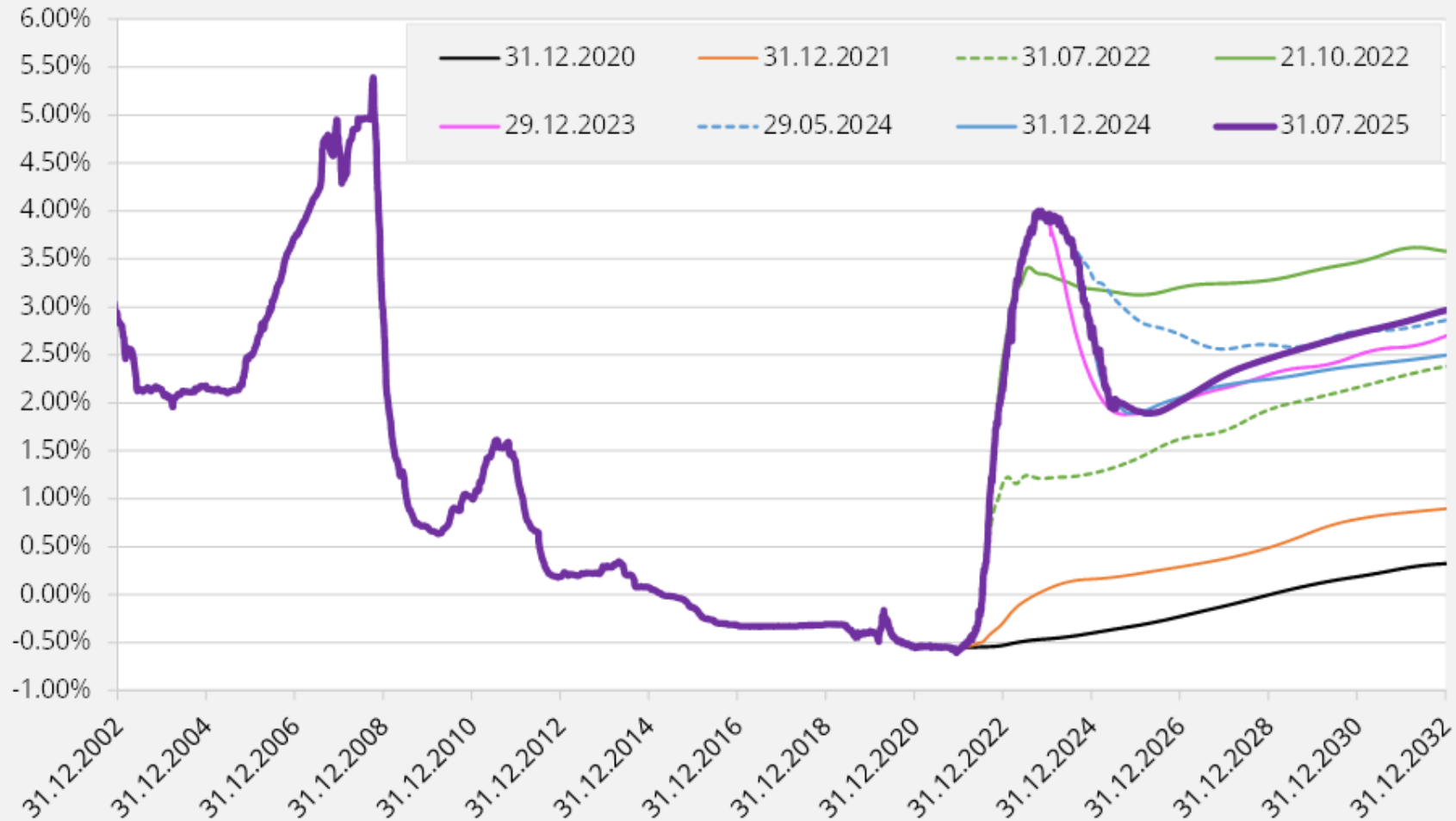
→ **26/12/2025**

Banques de couverture: SG, CE/ Natixis, CIC, Banque Palatine, Banque Postale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

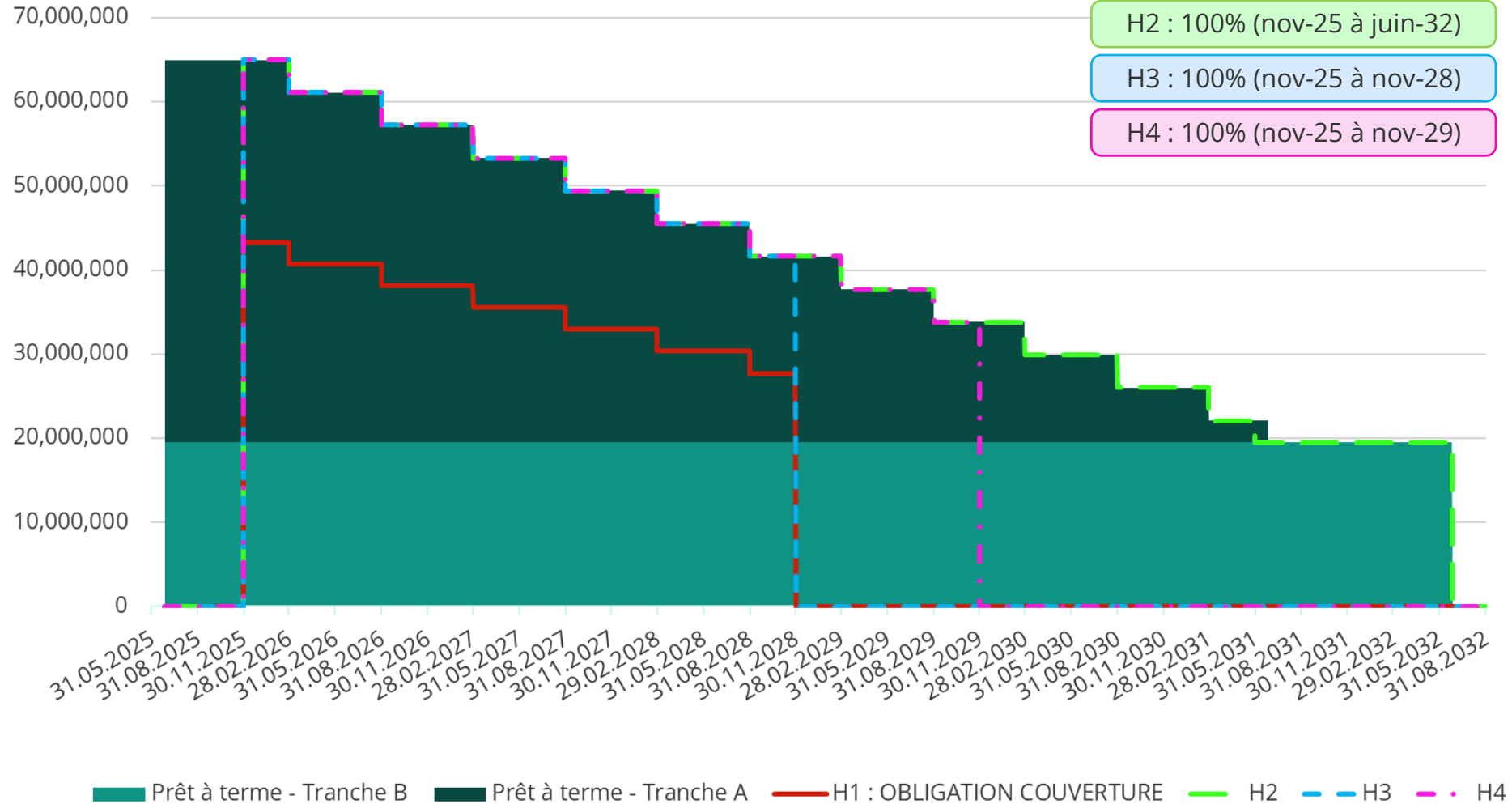


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

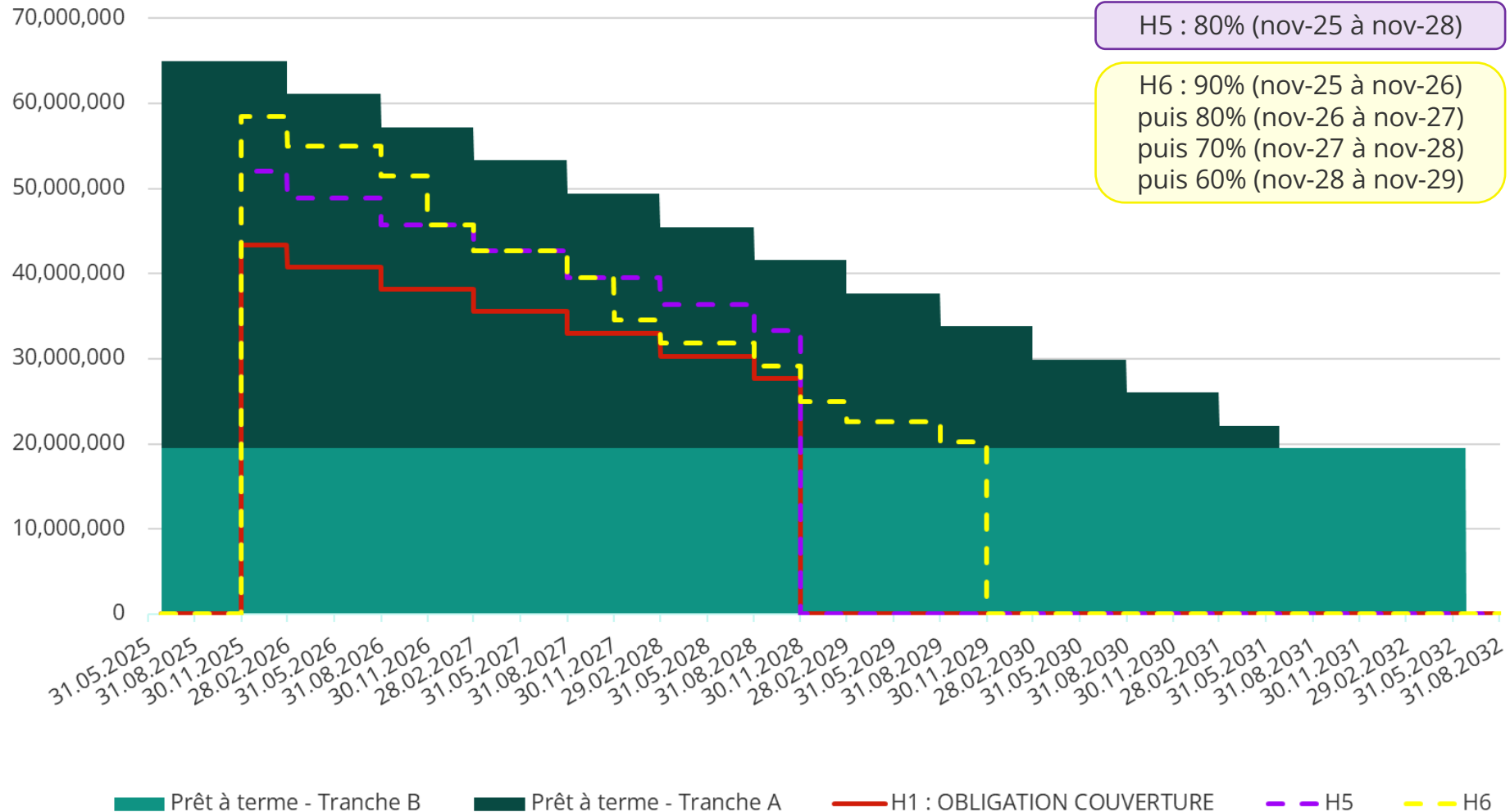
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	10,814	26,412	16,223	20,044	12,978	15,428
Swap sans Floor	2.18%	2.38%	2.18%	2.25%	2.18%	2.22%
Swap avec Floor	2.18%	2.40%	2.18%	2.26%	2.18%	2.23%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	43,329,000	65,000,000	65,000,000	65,000,000	52,000,000	58,500,000
Début de période	30.11.2025	30.11.2025	30.11.2025	30.11.2025	30.11.2025	30.11.2025
Fin de période	30.11.2028	26.06.2032	30.11.2028	30.11.2029	30.11.2028	30.11.2029
Valeur 1bp en EUR	10,814	26,412	16,223	20,044	12,978	15,428

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.18%	2.40%	2.18%	2.26%	2.18%	2.23%
Taux financement Max	2.18%	2.40%	2.18%	2.26%	2.18%	2.23%

Cap 2% annualisé	0.42%	0.67%	0.42%	0.51%	0.42%	0.47%
Taux financement Max	2.42%	2.67%	2.42%	2.51%	2.42%	2.47%

Cap 2.5% annualisé	0.25%	0.45%	0.25%	0.32%	0.25%	0.29%
Taux financement Max	2.75%	2.95%	2.75%	2.82%	2.75%	2.79%

Cap 3% annualisé	0.17%	0.32%	0.17%	0.22%	0.17%	0.20%
Taux financement Max	3.17%	3.32%	3.17%	3.22%	3.17%	3.20%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	2,285,900	5,807,900	3,428,600	4,352,100	2,742,300	3,311,100
Cap 2%	437,500	1,616,900	655,600	985,000	524,200	699,500
Cap 2.5%	260,600	1,101,300	390,300	622,600	312,000	435,400
Cap 3%	175,600	784,000	262,900	425,600	210,200	298,500

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

- H1** : 66.66% (nov-25 à nov-28).
- H2** : 100% (nov-25 à juin-32).
- H3** : 100% (nov-25 à nov-28).
- H4** : 100% (nov-25 à nov-29).
- H5** : 80% (nov-25 à nov-28).
- H6** : 90% (nov-25 à nov-26)
puis 80% (nov-26 à nov-27)
puis 70% (nov-27 à nov-28)
puis 60% (nov-28 à nov-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
26.11.2025	28.11.2025	27.02.2026	27.02.2026	52,000,000	31,536	-280,464
25.02.2026	27.02.2026	29.05.2026	29.05.2026	48,880,000	29,644	-250,820
27.05.2026	29.05.2026	31.08.2026	31.08.2026	48,880,000	30,621	-220,199
27.08.2026	31.08.2026	30.11.2026	30.11.2026	45,760,000	27,752	-192,447
26.11.2026	30.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	45,760,000	26,837	-165,610
24.02.2027	26.02.2027	31.05.2027	31.05.2027	42,640,000	26,712	-138,898
27.05.2027	31.05.2027	31.08.2027	31.08.2027	42,640,000	26,144	-112,754
27.08.2027	31.08.2027	30.11.2027	30.11.2027	39,520,000	23,967	-88,786
26.11.2027	30.11.2027	29.02.2028	29.02.2028	39,520,000	23,967	-64,819
25.02.2028	29.02.2028	31.05.2028	31.05.2028	36,400,000	22,318	-42,501
29.05.2028	31.05.2028	31.08.2028	31.08.2028	36,400,000	22,318	-20,183
29.08.2028	31.08.2028	30.11.2028	30.11.2028	33,280,000	20,183	0

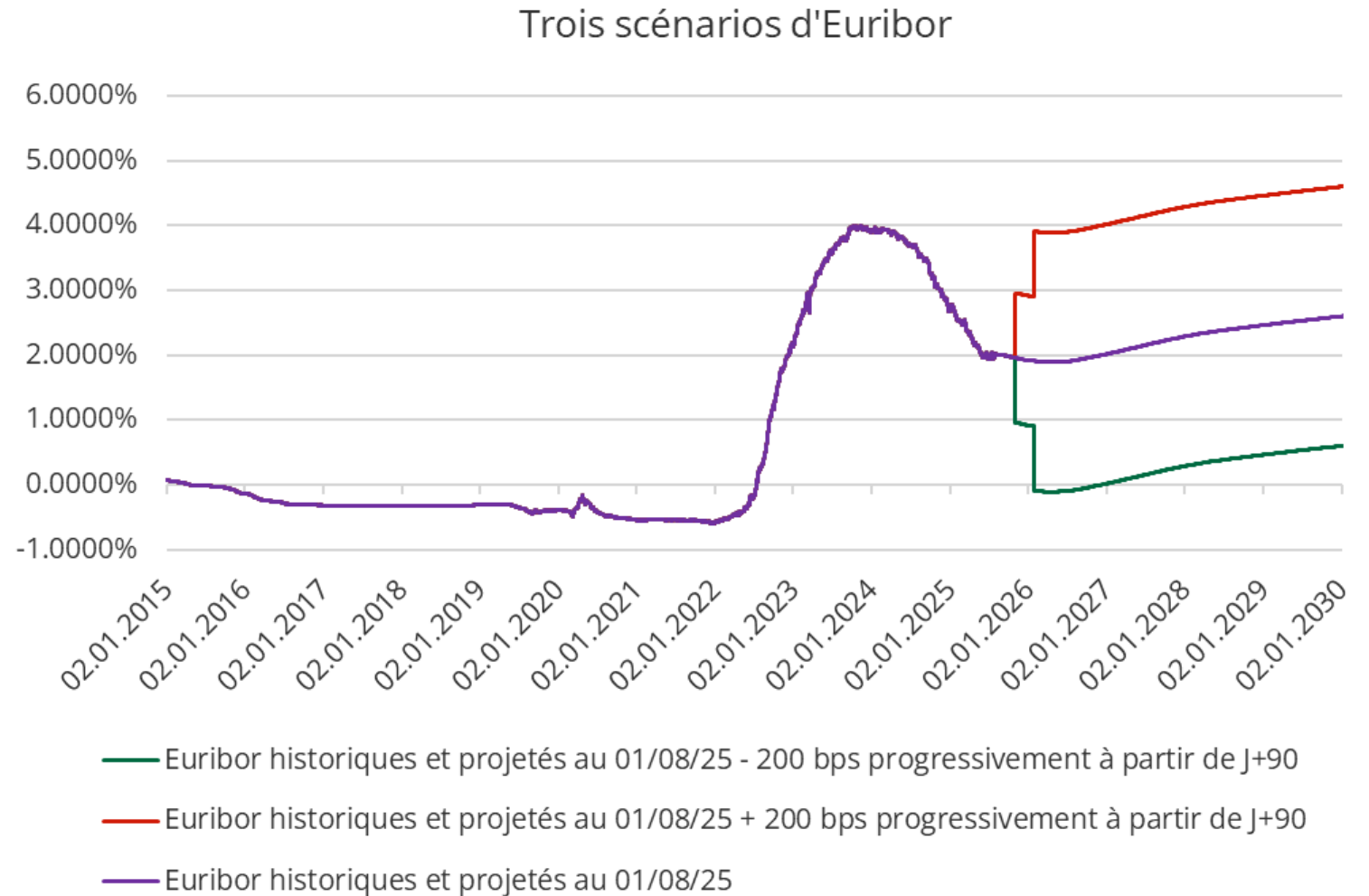
Prime lissée	0.25%
--------------	-------

Total à payer	312,000
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

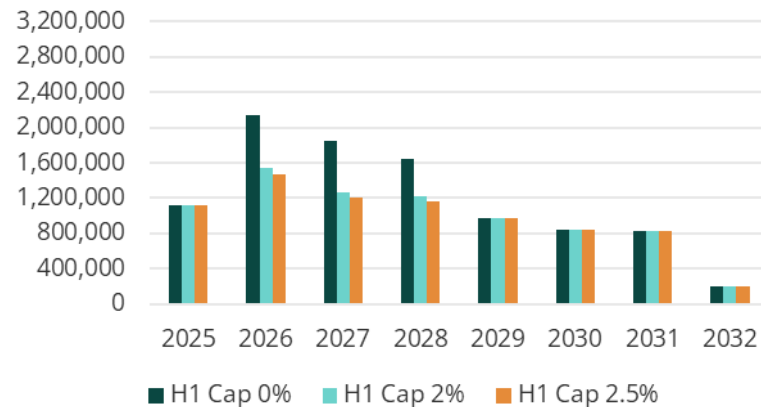
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **1.80%** (Prêt à terme – Tranche A), **2.30%** (Prêt à terme – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

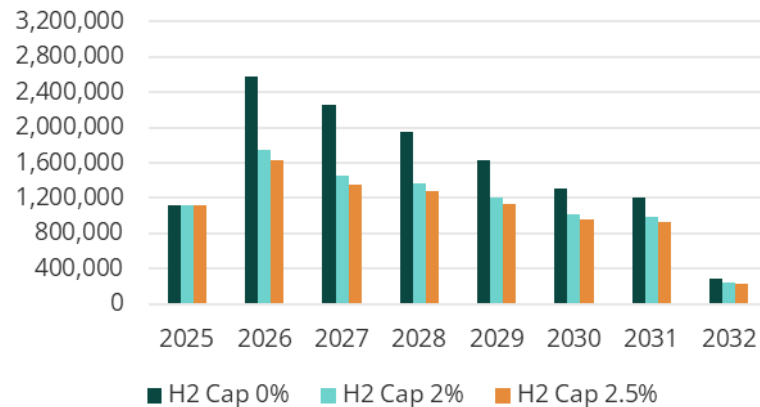


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

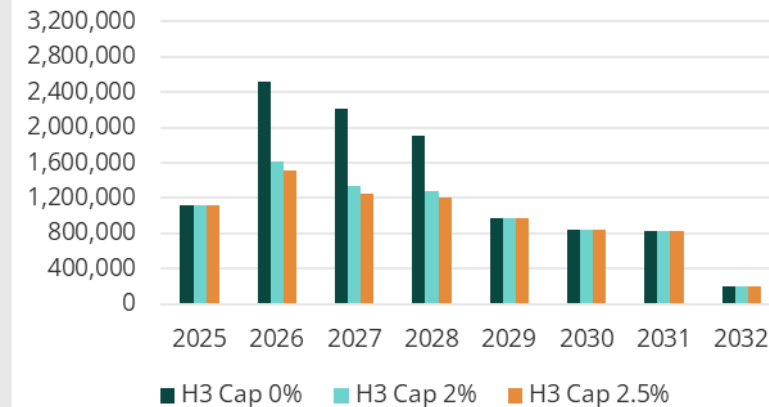
STRATEGIE H1



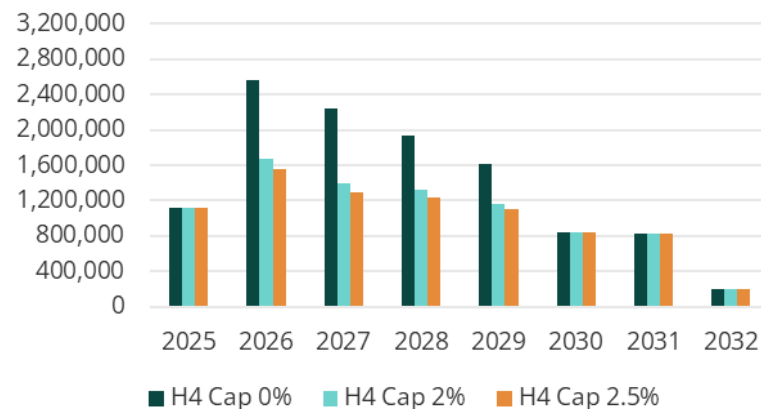
STRATEGIE H2



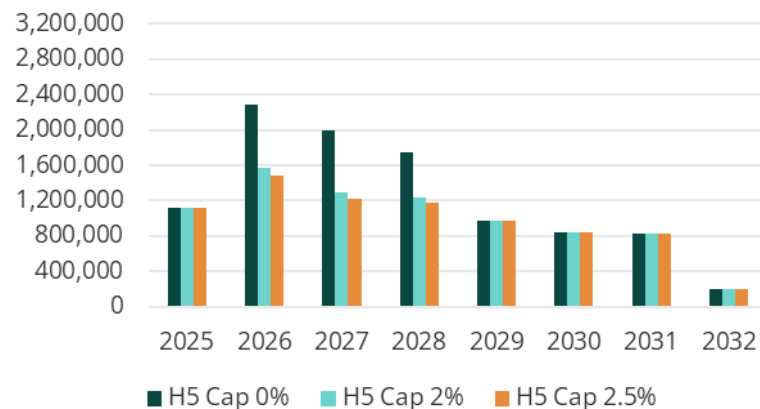
STRATEGIE H3



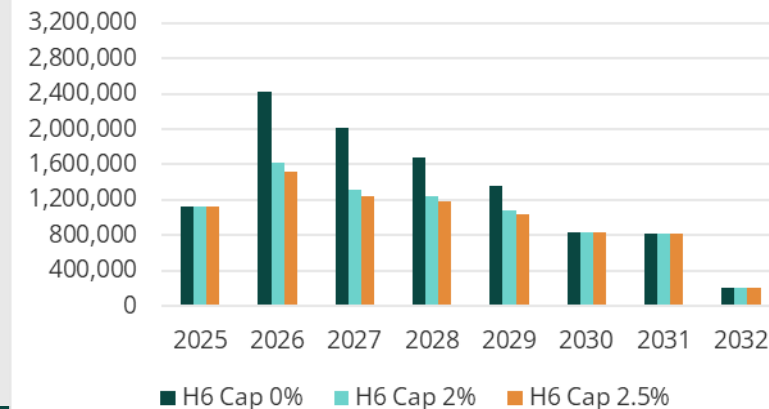
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

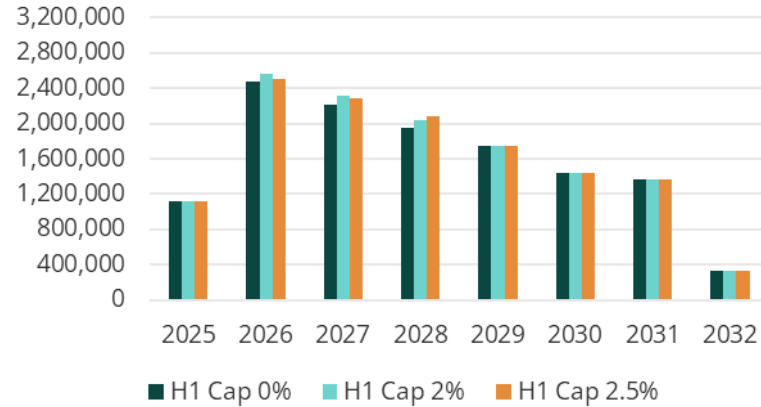


STRATEGIE H6

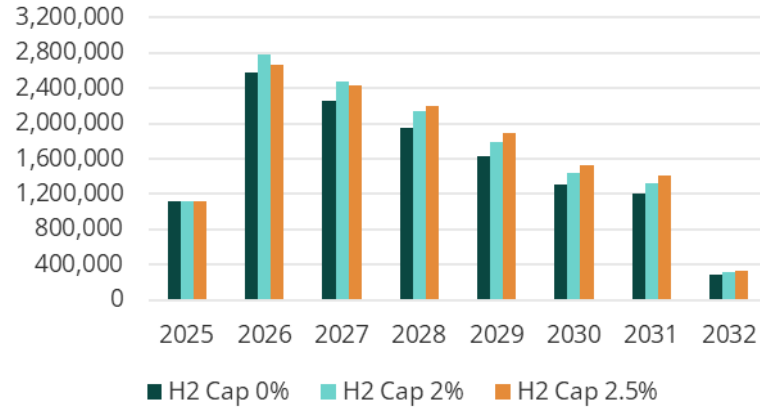


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

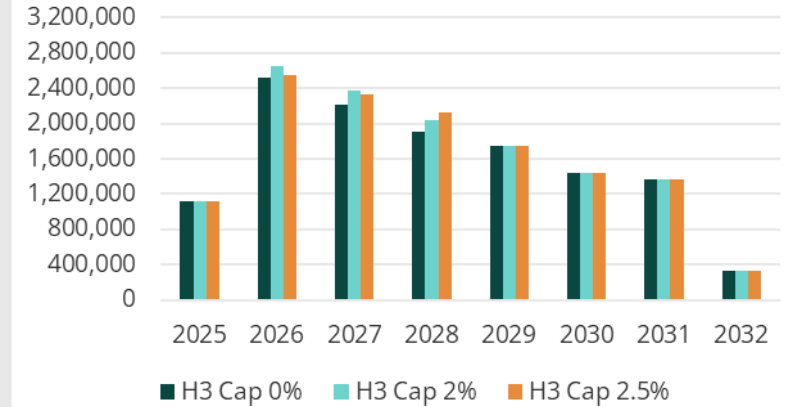
STRATEGIE H1



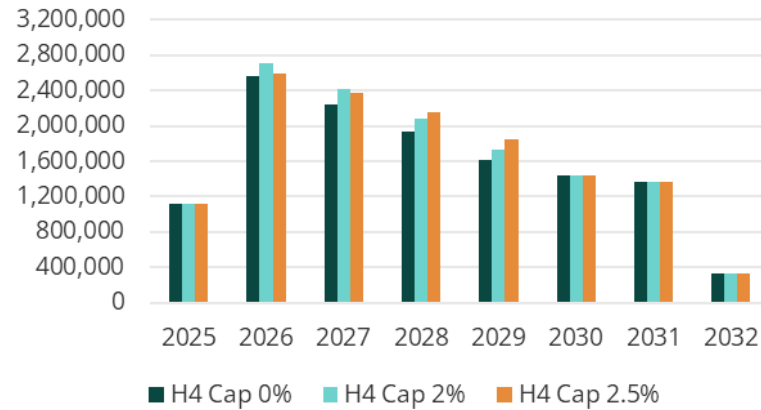
STRATEGIE H2



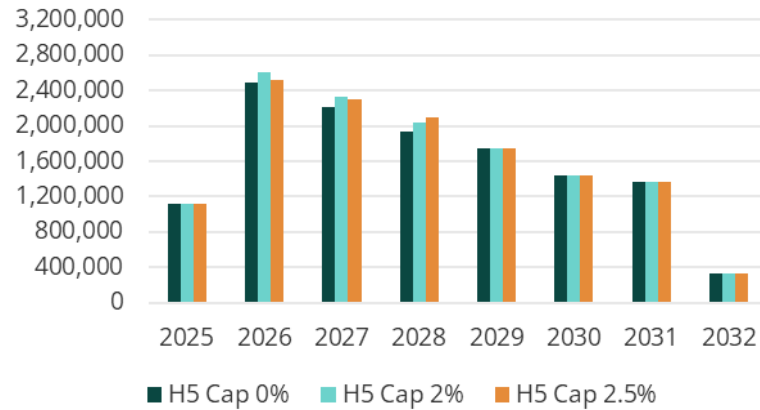
STRATEGIE H3



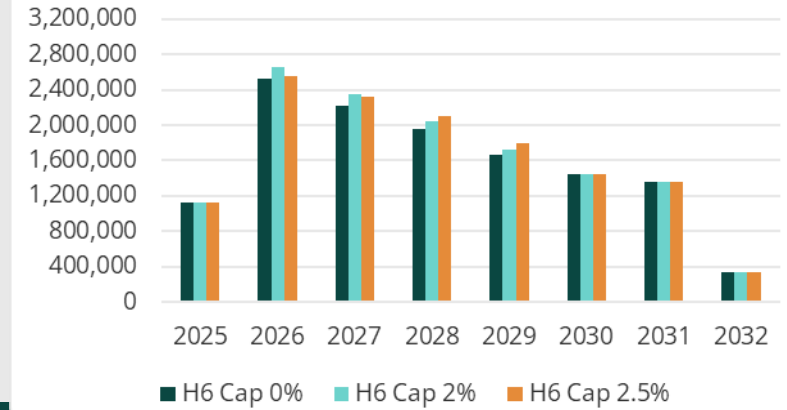
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

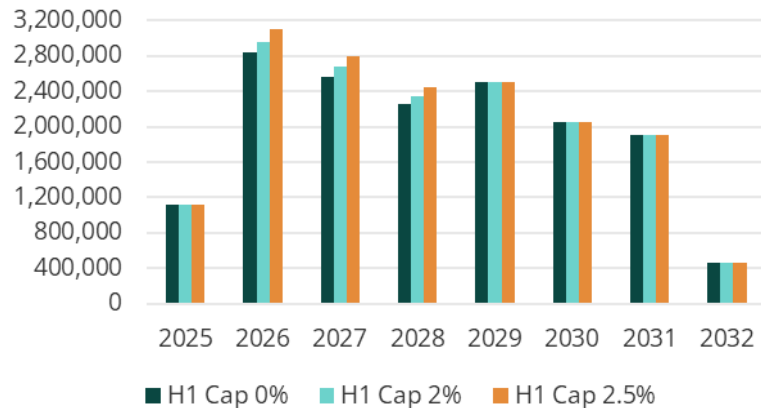


STRATEGIE H6

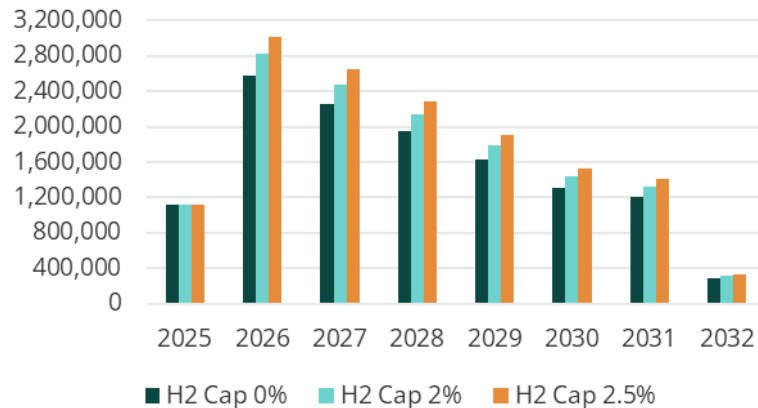


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

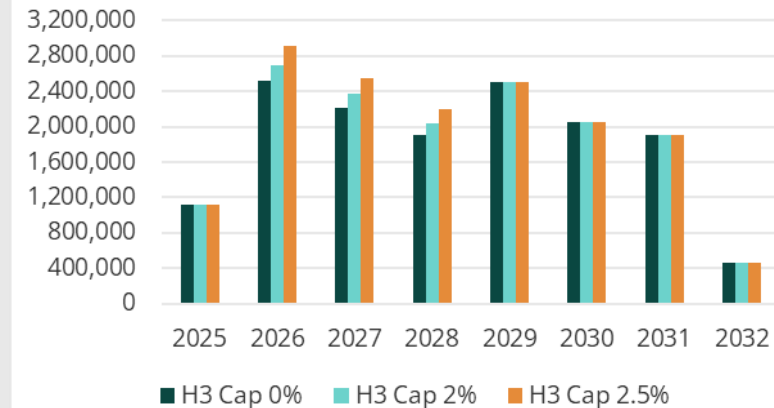
STRATEGIE H1



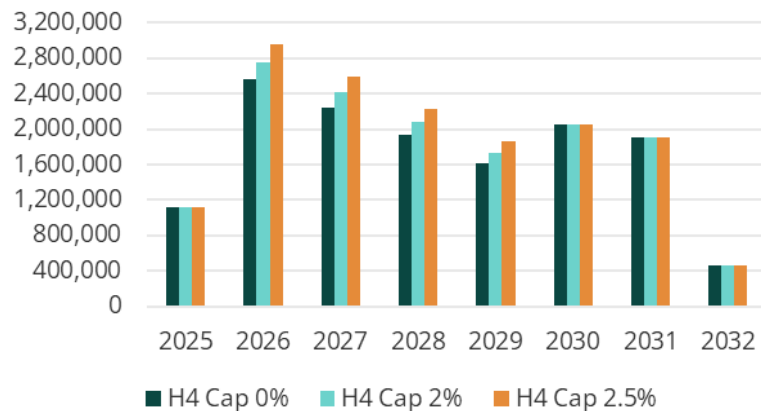
STRATEGIE H2



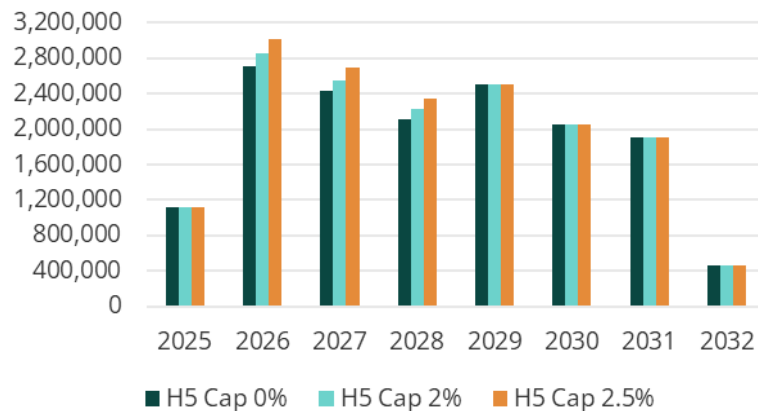
STRATEGIE H3



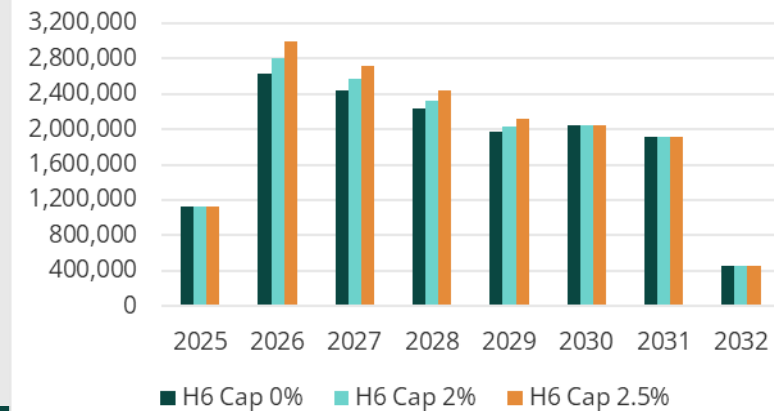
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

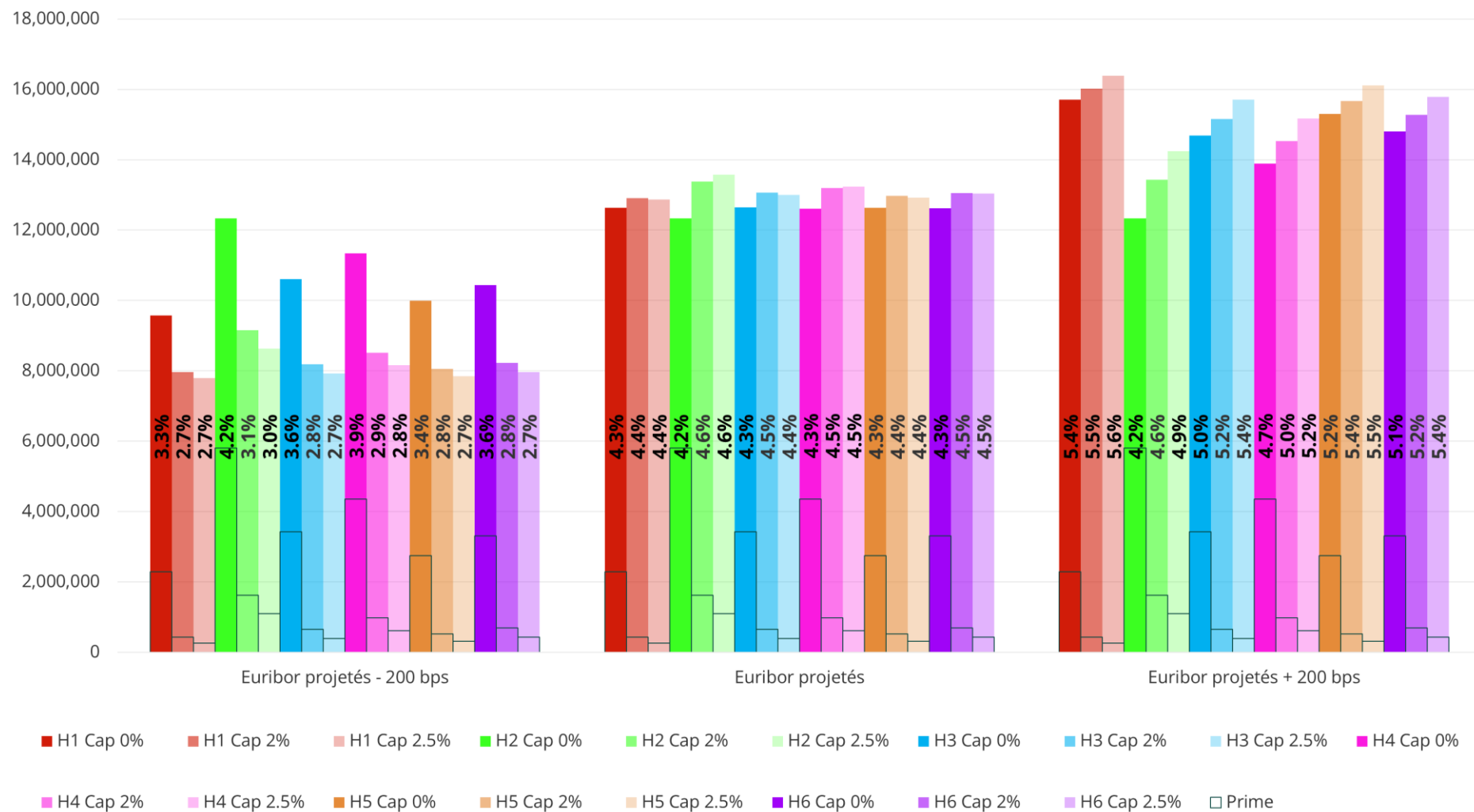


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	9,579,078	7,970,914	7,794,014	12,339,149	9,151,464	8,635,497	10,601,624	8,189,014	7,923,714
Euribor projetés	12,633,926	12,913,134	12,874,506	12,339,149	13,378,623	13,573,541	12,643,346	13,062,078	13,004,206
Euribor projetés + 200 bps	15,703,191	16,017,582	16,381,380	12,339,149	13,431,403	14,236,995	14,685,068	15,156,580	15,702,407

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	11,334,504	8,518,414	8,156,014	9,987,402	8,057,614	7,845,414	10,442,207	8,232,914	7,968,814
Euribor projetés	12,611,970	13,200,857	13,229,975	12,636,878	12,972,163	12,925,906	12,622,221	13,048,765	13,045,388
Euribor projetés + 200 bps	13,889,437	14,531,104	15,170,895	15,295,003	15,672,511	16,109,214	14,806,683	15,280,605	15,787,885

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt à terme - Tranche A		Prêt à terme - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD										
26.06.2025	29.08.2025	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000	0		0	0	0	0	0	0	0
29.08.2025	30.11.2025	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000	0		0	0	0	0	0	0	0
30.11.2025	28.02.2026	0	45,500,000	0	19,500,000	65,000,000	0	66.66%	43,329,000	43,329,000	65,000,000	65,000,000	65,000,000	52,000,000	58,500,000
28.02.2026	31.05.2026	3,900,000	41,600,000	0	19,500,000	61,100,000	0	66.66%	40,729,260	40,729,260	61,100,000	61,100,000	61,100,000	48,880,000	54,990,000
31.05.2026	31.08.2026	0	41,600,000	0	19,500,000	61,100,000	0	66.66%	40,729,260	40,729,260	61,100,000	61,100,000	61,100,000	48,880,000	54,990,000
31.08.2026	30.11.2026	3,900,000	37,700,000	0	19,500,000	57,200,000	0	66.66%	38,129,520	38,129,520	57,200,000	57,200,000	57,200,000	45,760,000	51,480,000
30.11.2026	28.02.2027	0	37,700,000	0	19,500,000	57,200,000	0	66.66%	38,129,520	38,129,520	57,200,000	57,200,000	57,200,000	45,760,000	45,760,000
28.02.2027	31.05.2027	3,900,000	33,800,000	0	19,500,000	53,300,000	0	66.66%	35,529,780	35,529,780	53,300,000	53,300,000	53,300,000	42,640,000	42,640,000
31.05.2027	31.08.2027	0	33,800,000	0	19,500,000	53,300,000	0	66.66%	35,529,780	35,529,780	53,300,000	53,300,000	53,300,000	42,640,000	42,640,000
31.08.2027	30.11.2027	3,900,000	29,900,000	0	19,500,000	49,400,000	0	66.66%	32,930,040	32,930,040	49,400,000	49,400,000	49,400,000	39,520,000	39,520,000
30.11.2027	29.02.2028	0	29,900,000	0	19,500,000	49,400,000	0	66.66%	32,930,040	32,930,040	49,400,000	49,400,000	49,400,000	39,520,000	34,580,000
29.02.2028	31.05.2028	3,900,000	26,000,000	0	19,500,000	45,500,000	0	66.66%	30,330,300	30,330,300	45,500,000	45,500,000	45,500,000	36,400,000	31,850,000
31.05.2028	31.08.2028	0	26,000,000	0	19,500,000	45,500,000	0	66.66%	30,330,300	30,330,300	45,500,000	45,500,000	45,500,000	36,400,000	31,850,000
31.08.2028	30.11.2028	3,900,000	22,100,000	0	19,500,000	41,600,000	0	66.66%	27,730,560	27,730,560	41,600,000	41,600,000	41,600,000	33,280,000	29,120,000
30.11.2028	28.02.2029	0	22,100,000	0	19,500,000	41,600,000	0		0	0	41,600,000	0	41,600,000	0	24,960,000
28.02.2029	31.05.2029	3,900,000	18,200,000	0	19,500,000	37,700,000	0		0	0	37,700,000	0	37,700,000	0	22,620,000
31.05.2029	31.08.2029	0	18,200,000	0	19,500,000	37,700,000	0		0	0	37,700,000	0	37,700,000	0	22,620,000
31.08.2029	30.11.2029	3,900,000	14,300,000	0	19,500,000	33,800,000	0		0	0	33,800,000	0	33,800,000	0	20,280,000
30.11.2029	28.02.2030	0	14,300,000	0	19,500,000	33,800,000	0		0	0	33,800,000	0	0	0	0
28.02.2030	31.05.2030	3,900,000	10,400,000	0	19,500,000	29,900,000	0		0	0	29,900,000	0	0	0	0
31.05.2030	31.08.2030	0	10,400,000	0	19,500,000	29,900,000	0		0	0	29,900,000	0	0	0	0
31.08.2030	30.11.2030	3,900,000	6,500,000	0	19,500,000	26,000,000	0		0	0	26,000,000	0	0	0	0
30.11.2030	28.02.2031	0	6,500,000	0	19,500,000	26,000,000	0		0	0	26,000,000	0	0	0	0
28.02.2031	31.05.2031	3,900,000	2,600,000	0	19,500,000	22,100,000	0		0	0	22,100,000	0	0	0	0
31.05.2031	26.06.2031	0	2,600,000	0	19,500,000	22,100,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
26.06.2031	31.08.2031	2,600,000	0	0	19,500,000	19,500,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
31.08.2031	30.11.2031	0	0	0	19,500,000	19,500,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
30.11.2031	29.02.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
29.02.2032	31.05.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
31.05.2032	26.06.2032	0	0	0	19,500,000	19,500,000	0		0	0	19,500,000	0	0	0	0
26.06.2032	31.08.2032	0	0	19,500,000	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Période
brisée

Financement

Clauses contractuelles

CONTRAT DE CREDITS

ENTRE

OPORA
(Emprunteur)

SOCIETE GENERALE
(Arrangeur Mandaté)

CAISSE D'EPARGNE CEPAC
CIC LYONNAISE DE BANQUE
(Arrangeurs)

LES ENTITES ET ETABLISSEMENTS DE CREDIT
dont la liste figure en Annexe 1
(Prêteurs)

SOCIETE GENERALE
(Coordinateur RSE)

SOCIETE GENERALE
(Coordinateur)

SOCIETE GENERALE
(Agent RSE)

SOCIETE GENERALE
(Agent)

26 juin 2025



KINOBE

Clauses contractuelles

LES CREDITS

1. Le Prêt à Terme

L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un prêt à terme d'un montant maximum en principal de EUR 65.000.000, divisé en deux tranches, aux fins de permettre à l'Emprunteur de (a) financer partiellement le paiement en numéraire du prix de l'Acquisition et des frais y afférents et (b) financer l'Avance Refinancement devant permettre à TK Holding de refinancer les Dettes Existantes à Refinancer et les frais y afférents.

2. Le Crédit Non Confirmé

L'Emprunteur pourra également solliciter les Prêteurs ou, le cas échéant, de Nouveaux Prêteurs, afin que ces derniers mettent à sa disposition, sous réserve des stipulations de l'Article 5.2 (*Crédit Non Confirmé*), un crédit non confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 30.000.000 destiné à lui permettre de financer ou refinancer (dans les neuf (9) mois suivant leur réalisation), directement ou indirectement (au moyen d'une Avance Capex), les Acquisitions Majoritaires Autorisées (incluant le cas échéant le refinancement de l'endettement existant des Cibles Eligibles acquises) et les Acquisitions Complémentaires Autorisées ainsi que les frais et coûts y afférents, réalisées après la Date de Réalisation par l'Emprunteur et ses Filiales ainsi que le paiement de tout Engagement Différé ou Complément de Prix Conditionnel d'une Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée après la Date de Réalisation.

Tranche A Prêt à Terme désigne la fraction du Prêt à Terme, d'un montant maximum en principal de EUR 45.500.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche B Prêt à Terme désigne la fraction du Prêt à Terme, d'un montant maximum en principal de EUR 19.500.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

5.1.1. Date de Tirage

- a. La Date de Tirage au titre de chaque Tranche Prêt à Terme sera la Date de Réalisation.

Clauses contractuelles

Remboursement

6.1.1. Remboursement normal de la Tranche A Prêt à Terme

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche A Prêt à Terme conformément à l'échéancier suivant (sous réserve des stipulations de l'Article 6.5.10) :

Date de remboursement	Montant en principal à rembourser
28 février 2026	EUR 3.900.000
31 août 2026	EUR 3.900.000
28 février 2027	EUR 3.900.000
31 août 2027	EUR 3.900.000
28 février 2028	EUR 3.900.000
31 août 2028	EUR 3.900.000
28 février 2029	EUR 3.900.000
31 août 2029	EUR 3.900.000
28 février 2030	EUR 3.900.000
31 août 2030	EUR 3.900.000
28 février 2031	EUR 3.900.000
Date de Remboursement Final de la Tranche A Prêt à Terme	EUR 2.600.000
TOTAL	EUR 45.500.000

6.1.2. Remboursement normal de la Tranche B Prêt à Terme

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche B Prêt à Terme en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt à Terme.

Date de Remboursement Final désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat doivent être payées et/ou remboursées.

La Date de Remboursement Final de la Tranche A Prêt à Terme et de toute Tranche Confirmée A est le 26 juin 2031.

La Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt à Terme et de toute Tranche Confirmée B est le 26 juin 2032.

Clauses contractuelles

Intérêts

EURIBOR désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts (en ce compris pour tout Montant Impayé) :

(a) le Taux Ecran applicable à 11h (heure de Paris) à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts d'un Tirage ; ou

(b) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 7.6.1 (*Indisponibilité du Taux Ecran*) ;

si un des taux susvisés aux Paragraphes (a) ou (b) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Marge Tranche A désigne la marge applicable pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A Prêt à Terme.

La Marge Tranche A est fixée initialement au taux de 1,80 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche B désigne la marge applicable pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B Prêt à Terme.

La Marge Tranche B est fixée initialement au taux de 2,30 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

7.5.1. Les Marges applicables seront, le cas échéant, ajustées en fonction du niveau du Ratio de Levier, tel qu'indiqué dans le Certificat remis à l'Agent à l'issue de la clôture de chaque Exercice Social et de chaque Premier Semestre, et pour la première fois sur la base du Certificat remis au titre de la Date de Test arrêtée le 28 février 2026, et selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

(a) les Marges applicables (autres que chaque Marge Tranche Confirmée) seront ajustées conformément au tableau ci-après :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge Tranche A	Marge Tranche B
Ratio de Levier supérieur ou égal à 2,50	1,95 % l'an	2,45 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 2,50 et supérieur ou égal à 2,00	1,80 % l'an	2,30 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 2,00 et supérieur ou égal à 1,50	1,65 % l'an	2,15 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 1,50	1,50 % l'an	1,95 % l'an

(b) la Marge Tranche Confirmée applicable à chaque Tranche Confirmée sera ajustée conformément aux modalités prévues dans la Notification de Confirmation concernée.

Clauses contractuelles

Intérêts

7.2.1. Périodes d'Intérêts au titre du Prêt à Terme

Les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche Prêt à Terme seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (a) chaque Période d'Intérêts aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs participant à la Tranche Prêt à Terme concernée) ou une durée permettant de respecter les stipulations des Paragraphes ci-dessous ;

par exception à ce qui précède, la première Période d'Intérêts aura une durée courant de la Date de Tirage concernée jusqu'au 29 août 2025 ;

- (b) pour les Périodes d'Intérêts postérieures à la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur devra désigner la durée de chaque Période d'Intérêts dans l'Avis de Période d'Intérêts, étant précisé que dans le cas où l'Emprunteur ne notifierait pas à l'Agent la durée d'une Période d'Intérêts dans un Avis de Période d'Intérêts adressé à l'Agent au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant 11h00 (heure de Paris) avant chaque renouvellement de Période d'Intérêts, la durée de la Période d'Intérêts concernée sera égale à trois (3) mois ou à la durée permettant de respecter les stipulations du présent Article 7.2.1. ; étant convenu que l'Emprunteur devra sélectionner des Périodes d'Intérêts identiques au titre de chaque Tranche Prêt à Terme ; et

- (c) chaque Période d'Intérêts précédant une date de remboursement normal en principal de la Tranche A Prêt à Terme (telle que prévue à l'Article 6.1 (*Remboursement normal*)) devra être obligatoirement sélectionnée, ou avoir une durée, de telle sorte que la Date de Paiements d'Intérêts correspondante coïncide avec ladite date de remboursement normal en principal de la Tranche A Prêt à Terme.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Banque(s) de Couverture désigne le ou les Prêteur(s) partie(s) au Contrat (ou leurs Affiliés) qui seront signataires du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

12.4.12. Contrat(s) de Couverture

a. Prêt à Terme

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, dans les six (6) mois suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant sur un notionnel minimum égal à 66^{2/3} % de l'Encours du Prêt à Terme et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) ou, au choix de l'Emprunteur, six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent de la conclusion/maintien/renouvellement de ce ou ces contrat(s) dans le délai de six (6) mois susvisé.

L'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de trois (3) ans à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

13.1.6. Défaut croisé

- a. Un Endettement Financier quelconque (autre que les Crédits) de l'un des membres du Groupe n'est pas payé à sa date d'échéance après expiration des délais de remède le cas échéant contractuellement prévus ou est déclaré exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce contractuellement prévus).
- b. La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement et quelle que soit sa dénomination dans le contrat concerné et après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus) au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que les Crédits) souscrit par un membre du Groupe, à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi selon les voies de recours appropriées la survenance dudit cas d'exigibilité anticipée, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent.
- c. L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que le montant unitaire ou cumulé du(des) défaut(s) de paiement de la ou des dette(s) en cause excède(nt) EUR 500.000 (hors taxes) (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi selon les voies de recours appropriées l'exigibilité de ladite dette, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

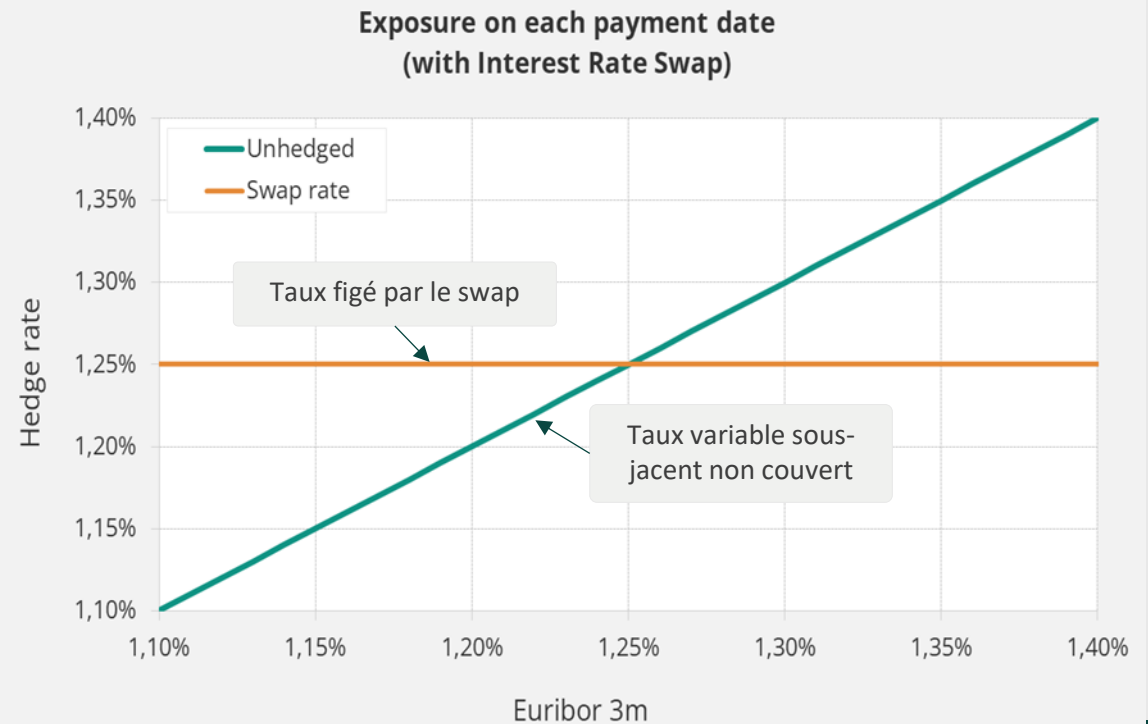
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

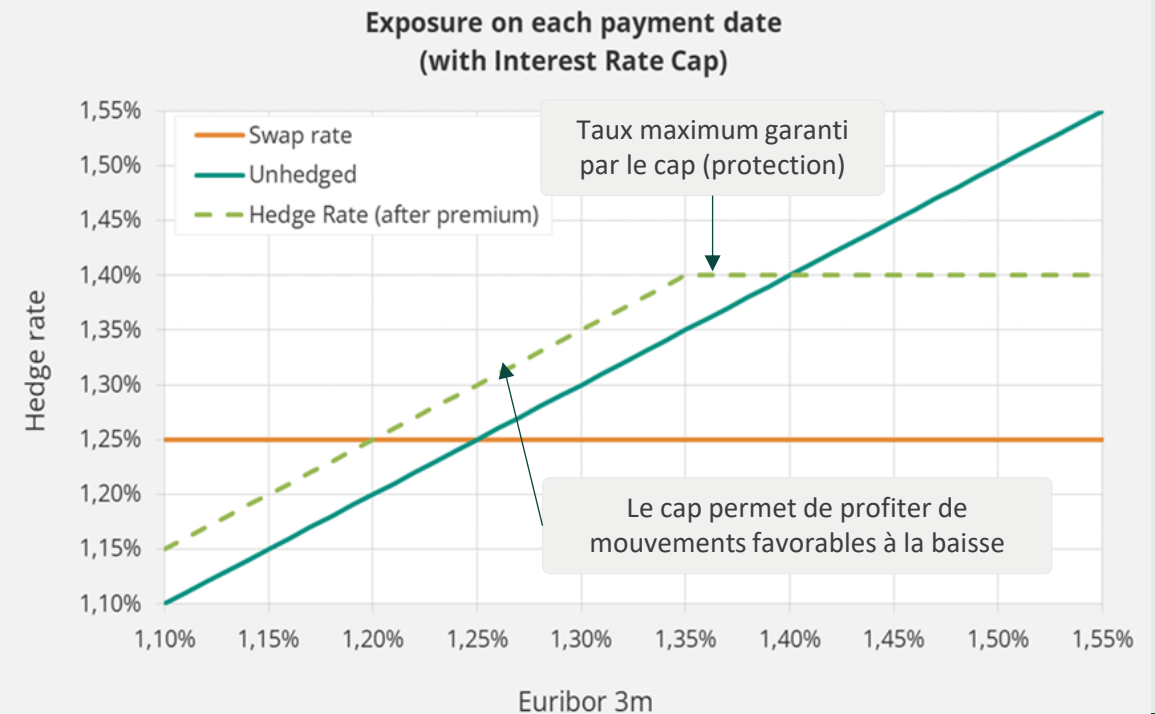
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

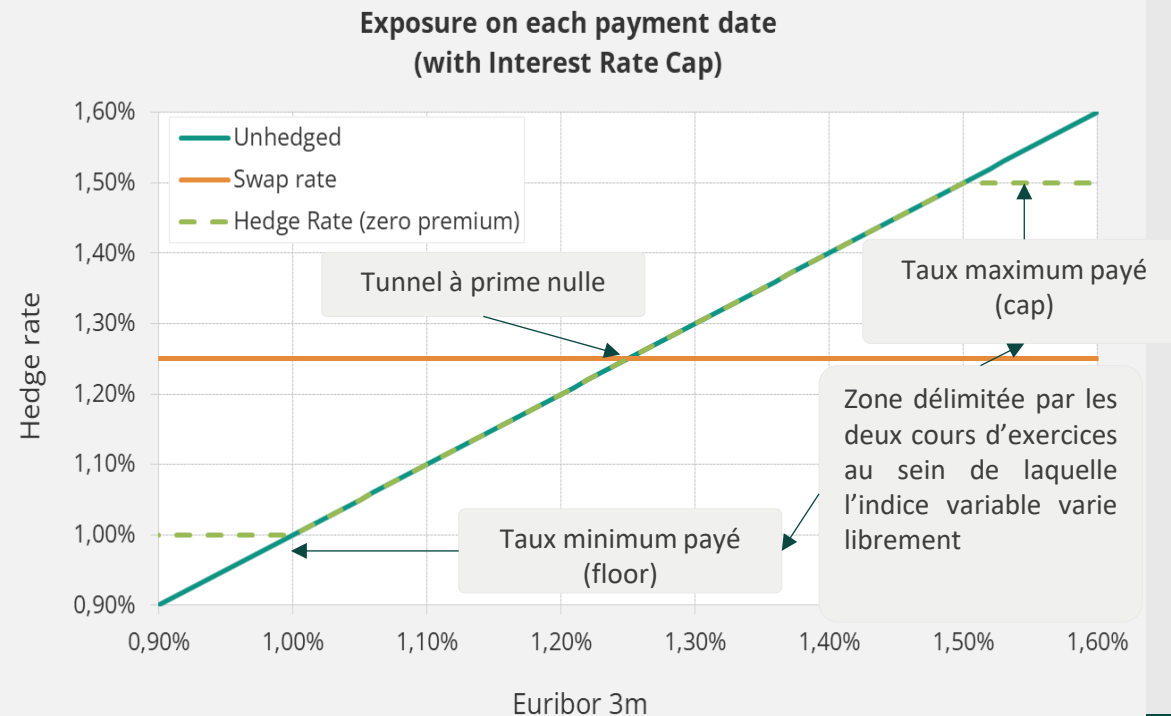
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

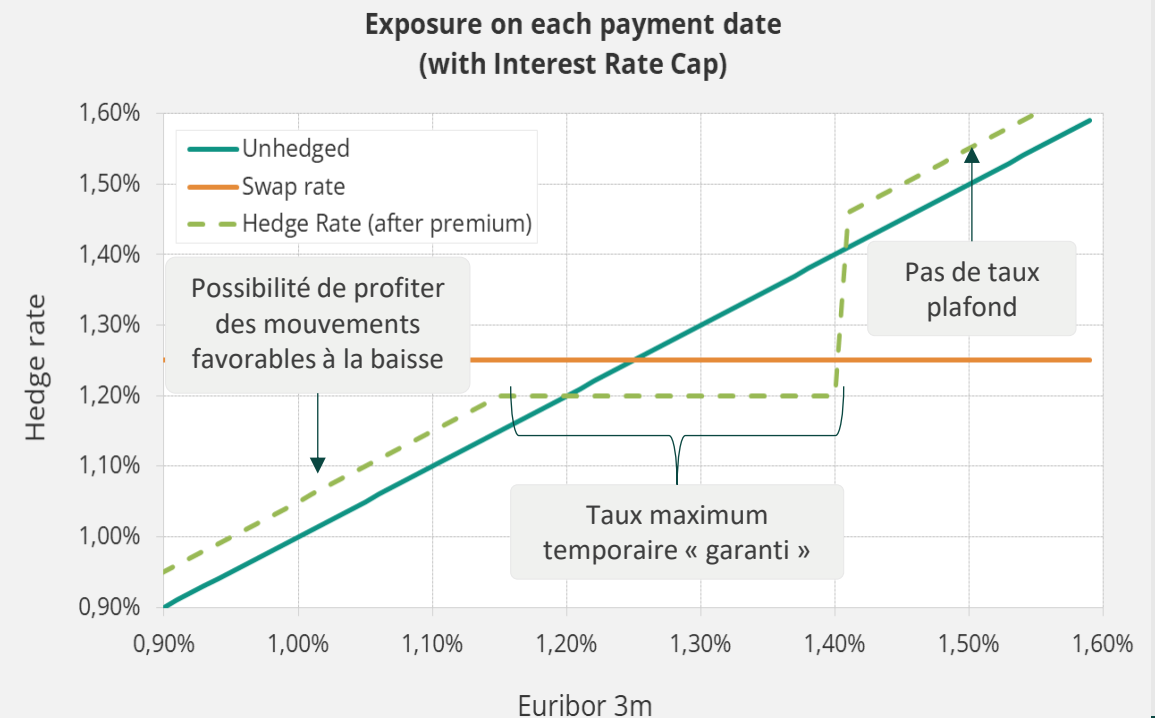
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

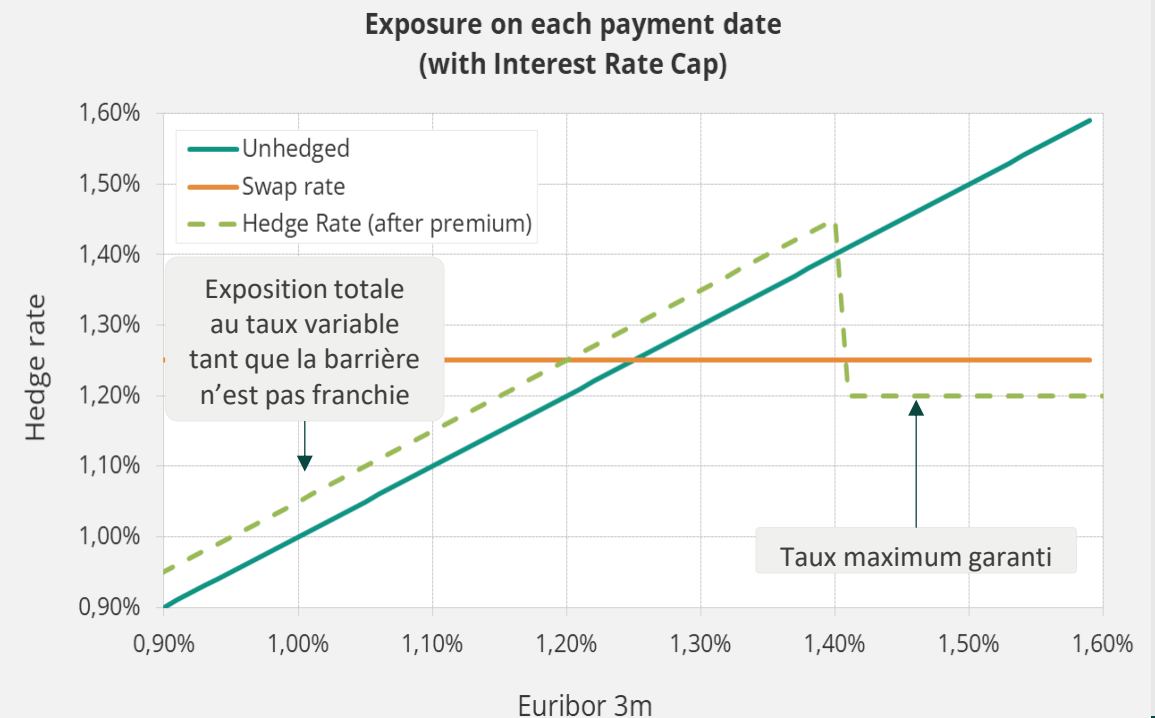
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

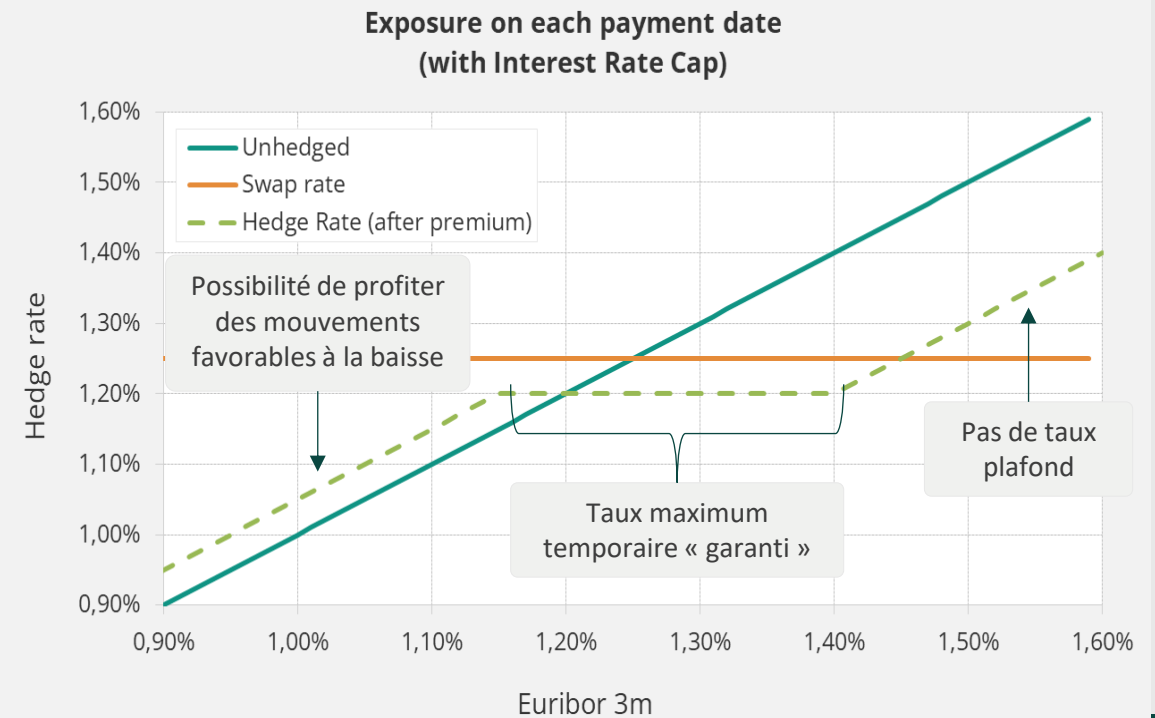
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



KINOBE